

Strasbourg, le 15 décembre 2025

T-MED (2025) LD2

COMITÉ DES PARTIES À LA CONVENTION MEDICRIME (COMITÉ MEDICRIME)

LISTE DES DÉCISIONS 10e réunion plénière Strasbourg, 9-10 décembre 2025

Le Comité des Parties (ci-après dénommé « le Comité MEDICRIME » ou « le CdP ») à la Convention MEDICRIME (ci-après dénommée « la Convention »), sous la présidence de M. Christian TOURNIÉ (France), a décidé :

1. Ouverture de la réunion

- de **prendre note** des informations fournies par M. Rafael BENITEZ, Directeur des Droits Sociaux, Santé et Environnement, qui a souhaité la bienvenue aux **16 États Parties**, aux **7 pays signataires**, aux **4 pays** non encore parties, aux participants et aux observateurs à la Convention MEDICRIME, ce qui reflète l'intérêt croissant et la pertinence du sujet. Il a également indiqué que la Convention MEDICRIME est désormais intégrée à la Division de la santé et a souligné les messages clés de la Conférence 2025 sur la protection de la santé qui s'est tenue le 15 octobre 2025, en particulier : la nécessité de garantir la fiabilité des produits médicaux, l'impact grave mais souvent silencieux de la criminalité pharmaceutique, l'engagement fort du Conseil de l'Europe (ci-après, CdE) et l'importance de ratifier et de mettre en œuvre la Convention MEDICRIME. Il a également pris note de l'ordre du jour substantiel de cette réunion, comprenant des présentations de la Türkiye et de la France, et a souligné l'importance d'une coopération étroite avec les autres organes et comités du CdE. Il a également rappelé l'intérêt de la République de Moldova, en sa qualité de présidence actuelle du Comité des ministres, à accueillir la prochaine réunion plénière du Comité des Parties à Chişinău ;

- **d'avoir** une discussion sous forme de questions-réponses avec le directeur à la suite de son allocution, notamment sur la possibilité pour le Comité MEDICRIME d'effectuer des visites sur place dans les États Parties afin de contrôler la mise en œuvre de la Convention et de souligner la volonté politique de lutter contre la falsification des produits médicaux, sur la proposition de prolonger les réunions plénières à trois jours et sur la suggestion d'inviter les autorités douanières aux futures réunions plénières ;
- **remercier** Mme Laurence LWOFF, chef de la Division de la santé, pour ses aimables paroles de bienvenue et sa présentation. Elle a également présenté la nouvelle composition de la Division de la santé, soulignant le renforcement de l'Unité grâce à l'intégration des Conventions MEDICRIME et de Saint-Jacques-de-Compostelle, et a encouragé les représentants des États Parties à se mettre en relation avec leurs représentations permanentes et les représentants de leur pays dans d'autres comités afin de renforcer la visibilité ;
- **d'accueillir** le nouveau représentant de la République de Moldova, M. Constantin NEDELEA, directeur général adjoint de l'Agence des médicaments et des dispositifs médicaux, qui a invité le CdP à tenir la prochaine réunion plénière du Comité MEDICRIME à Chişinău dans le cadre de la présidence moldave du Comité des ministres du Conseil de l'Europe ;

2. Adoption de l'ordre du jour et du programme

- **d'adopter** le projet d'ordre du jour de la réunion sans modification (la liste des participants et l'ordre du jour figurent respectivement aux annexes I et II) ;

3. Informations communiquées par le Président et le Secrétariat

- **prendre note** de la liste des décisions de la dernière réunion plénière (31 mars - 1er avril 2025) ;
- **prendre note** des informations fournies par son Président et son Secrétaire exécutif, le Dr Oscar Alarcón, sur les résultats des multiples activités menées depuis la dernière réunion plénière du CdP, telles que : les réunions du Bureau, le Groupe d'experts conjoint sur la criminalité organisée liée au trafic de drogues, la Conférence sur la protection de la santé, la [19e Conférence ministérielle du Groupe Pompidou](#), la [réunion du groupe de travail sursur le retrait non autorisé, y compris le vol, de la chaîne d'approvisionnement des produits médicaux](#), ainsi que les occasions de promouvoir la Convention ([visite d'une délégation de procureurs égyptiens](#), [activité de renforcement des capacités pour les autorités douanières](#) et [visite d'étude d'étudiants de l'université Northeastern](#)) ;

4. Conférence de 2025 sur la protection de la santé

- **prendre note** du document final de la conférence, qui met l'accent sur la promotion d'une approche holistique fondée sur les droits du CdE pour protéger la santé publique et explorer comment cette approche peut être renforcée dans un paysage public en mutation marqué par différents défis ;
- **prendre note** que le Président s'est adressé au Comité des ministres en marge de cette conférence ;

5. Échange d'informations / Tour de table

- **prendre note** des informations fournies par les États Parties sur les développements les plus récents dans leurs cadres nationaux, qui seront reflétés dans l'annexe III ;

6. Suivi de la Convention MEDICRIME et travaux futurs

6.1 Questionnaire sur le profil des pays

- **prendre note** de l'état d'avancement actuel et des dernières réponses au questionnaire sur le profil pays (ci-après dénommé « CPQ ») de tous les États Parties, en notant les réponses restantes du Bélarus et de l'Albanie, ainsi que les réponses reçues des pays signataires ;
- de **prendre note** qu'un projet de rapport de synthèse a déjà été adopté par le CdP et que les réponses supplémentaires reçues peuvent être intégrées dans ce rapport ;
- de **convenir** de mettre à jour ce rapport et de **charger** le Secrétariat de le faire en y intégrant toutes les dernières réponses reçues ;
- si les signataires souhaitent soumettre leurs réponses au CPQ, **d'accepter** une prolongation du délai et de demander aux intéressés d'en informer le Secrétariat ;

6.2 1er cycle de suivi thématique : *La protection de la santé publique par la Convention MEDICRIME en période de pandémie*

- **prendre note** de l'état d'avancement des réponses reçues au 1er questionnaire de suivi thématique ;
- de **prendre note** qu'un rappel sera adressé à **l'Albanie, au Bélarus, à la Guinée et au Niger** concernant leur obligation de soumettre leurs réponses au 1er cycle de suivi thématique ;
- à la suite de l'adoption du rapport du 1^{er} cycle de suivi, de **prendre note** de son résumé ainsi que d'un document compilant les différentes recommandations du rapport, classées par pays ;
- **d'accueillir** favorablement le projet de procédure de conformité élaboré par le Secrétariat pour suivre la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du 1^{er} cycle de suivi et le calendrier correspondant établi conformément au règlement intérieur ;
- **d'inviter** les États parties à soumettre leurs commentaires sur le projet de note conceptuelle au Secrétariat avant le 27 janvier 2026 ;
- de **prendre note** des trois projets de modèles de fiches d'information par pays préparés par le Secrétariat et de charger celui-ci de les envoyer aux États Parties afin qu'ils puissent formuler d'éventuelles observations sur leur structure ;
- de **charger** le Secrétariat de rédiger des fiches d'information par pays pour tous les États Parties en vue de leur adoption lors de la prochaine réunion plénière ;

6.3 2ème cycle de suivi thématique : *Mesures de dépôt et de destruction des produits médicaux, substances actives, excipients, pièces, matériaux et accessoires contrefaits saisis*

- **prendre note** de l'état d'avancement des réponses reçues au deuxième questionnaire thématique de suivi et de son calendrier, et remercier les experts indépendants pour leur contribution à ce cycle de suivi ;
- **rappelant** les différentes phases de ce cycle de suivi et les délais correspondants que les États Parties doivent respecter :
 - Phase 1 : 30 mai 2025
 - Phase 2 : 28 novembre 2025
 - **Phase 3 : 29 mai 2026**
- **rappeler** aux États Parties qui ne l'ont pas encore fait qu'ils ont l'obligation de soumettre leurs réponses pour les première et deuxième phases du deuxième cycle de suivi ;
- de **prendre note** que les réponses à la 3^{ème} phase doivent être soumises d'ici mai 2026;

6.4 Suivi de l'enquête sur la falsification de produits médicaux à usage vétérinaire

- **prendre note** du succès et des résultats positifs du rapport intitulé « Rapport d'enquête VETMEDICRIME » et de l'état d'avancement des réponses reçues à l'enquête sur la falsification des médicaments à usage vétérinaire ;
- **remercier** M. Andrés GARCIA CAMPOS, représentant de l'Organisation mondiale de la santé animale (ci-après dénommée « OMSA ») pour sa présentation sur le programme de l'OMSA relatif aux produits vétérinaires non conformes et falsifiés. La présentation a mis en évidence la menace mondiale que représentent les produits vétérinaires de qualité inférieure et falsifiés et a décrit le programme international coordonné de l'organisation, notamment les initiatives de surveillance telles que VSAFE et le futur système TRUVET, conçu pour évaluer les risques, renforcer la détection et la notification et promouvoir la collaboration intersectorielle afin de protéger la santé animale ;
- **d'examiner** la suite à donner au rapport d'enquête VETMEDICRIME et à la présentation de l'OMSA, et **de charger** le Bureau de s'en occuper lors de sa prochaine réunion ;

6.5 Stratégie MEDICRIME

- de **prendre note** du nombre limité de propositions reçues et de la nécessité d'un engagement plus fort de la part des États Parties, et **d'inviter** tous les observateurs et participants au CdP à soumettre d'autres propositions au Secrétariat dans le but d'élaborer une stratégie mondiale cohérente et consolidée contre les produits médicaux falsifiés ;
- **inviter** les États Parties à fournir au Secrétariat toute proposition supplémentaire pour le projet de stratégie MEDICRIME, en tenant compte des principaux aspects mis en évidence dans la stratégie actuelle (promotion de la Convention, prévention et poursuites/enquêtes concernant les produits médicaux falsifiés) ;
- **prendre note** du délai supplémentaire accordé pour soumettre d'autres propositions au Secrétariat avant le 15 février afin qu'un projet de stratégie puisse être examiné lors de la prochaine réunion plénière ;
- **charger** le Secrétariat d'envoyer des rappels ;

6.6 Groupe de travail : retrait non autorisé, y compris le vol, de la chaîne d'approvisionnement des produits médicaux

- **prendre note** des informations fournies par le Secrétariat sur les développements récents dans ce domaine et **remercier** les experts indépendants M. Hugo BONAR, M. Mark JACKSON, Mme Lynda SCAMMELL et le Dr Asier URRUELA MORA pour leur présentation et la préparation du questionnaire ;
- **prendre note** de la feuille de route du groupe de travail et encourager non seulement les États Parties, mais aussi les signataires, à se mettre en relation avec tous les acteurs nationaux concernés afin de fournir des réponses au questionnaire ;
- de **charger** le Secrétariat de mettre à jour la feuille de route conformément aux nouveaux délais et de distribuer le questionnaire à tous les pays en leur indiquant clairement que la date limite fixée pour les réponses est le 27 février 2026 ;

6.7 Impact spécifique des médicaments et produits médicaux falsifiés selon le genre: focus sur les femmes

- **prendre note** que l'ancienne rapporteure pour l'égalité de genre (GER) n'est plus membre du CdP et **souligner** l'importance que ce sujet continue de revêtir pour les travaux du Comité
- **remercier** Mme Tatiana SALEM pour sa présentation sur les dimensions de genre dans la mise en œuvre de la Convention MEDICRIME et **prendre note** des informations fournies, qui soulignent le rôle essentiel d'une perspective de genre pour une mise en œuvre efficace. Elle a détaillé les vulnérabilités spécifiques des femmes, des hommes et des jeunes face aux produits médicaux contrefaits et a présenté une proposition, un questionnaire et une boîte à outils conçus pour générer des données ventilées par genre, améliorer les mesures de prévention et de protection et renforcer la cohérence des politiques afin de renforcer les réponses des pays ;
- **charger** le Secrétariat de distribuer le questionnaire préparé à tous les États Parties dans le but de recevoir leurs réponses au cours du premier semestre 2026 ;
- de **remercier** Mme Lynda SCAMMELL pour sa présentation complémentaire sur l'égalité des genres dans le cadre du projet précédent et **de prendre note** des informations supplémentaires pertinentes fournies sur ce sujet ;
- de **prendre note** de la nécessité soulevée par le Secrétariat ;

6.8 Intelligence artificielle

- **remercier** le professeur Fernando MIRÓ LLINARES d'avoir présenté le projet de rapport préliminaire intitulé «*The MEDICRIME Convention in the Age of AI: Challenges and Opportunities*». La présentation a souligné comment l'intelligence artificielle transforme le paysage numérique, amplifiant simultanément les risques de contrefaçon de produits médicaux et créant de nouvelles possibilités de détection et de répression. Elle a mis en évidence la nécessité de clarifier la manière dont la Convention MEDICRIME s'applique aux scénarios liés à l'IA, y compris la possibilité d'établir l'utilisation de l'IA comme une circonstance aggravante, tout en renforçant la coopération avec les plateformes en ligne ;
- de **demander** aux Parties d'examiner attentivement le rapport et de soumettre leurs commentaires et considérations au Secrétariat sur la rédaction d'une note d'orientation pour examen par le Bureau ;

- **prendre note** de la suggestion du représentant hongrois, M. Ivan AKOS BUJDOS, d'intégrer le thème de l'IA dans la stratégie MEDICRIME, proposition qui sera examinée plus en détail lors de la prochaine réunion du Bureau ;
- **d'approuver** en principe l'adoption de ce rapport lors de la prochaine réunion plénière et **d'envisager** l'élaboration d'une recommandation sur ce sujet ;

6.9 Réseau 24/7

- de **noter** qu'à ce jour, seuls 7 participants ont été désignés par 5 États Parties pour le réseau 24/7 et de **charger** le Secrétariat d'adresser des rappels officiels à tous les États Parties, et autres pays présents à cette réunion plénière ;
- de **convenir de convoquer** la première réunion du réseau, en ligne, au début de l'année 2026, suivie d'une réunion en présentiel après la pause estivale de 2026 ;

7. Échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

7.1 Échange de vues avec le Président du Comité d'Experts sur la réduction des risques de santé publique liés à la falsification de produits médicaux et les infractions similaires (ci-après dénommé « CD-P-PH/CMED »)

- **prendre note** des informations fournies par M. Chris McGUIRE, président du CD-P-PH/CMED. Il a présenté un aperçu des activités récentes, en soulignant les nouvelles tendances en matière de produits médicaux falsifiés et détournés illégalement, la coopération en cours avec les partenaires internationaux et les progrès réalisés dans le cadre d'activités clés telles que les orientations sur les médicaments falsifiés, la publicité en ligne et les initiatives en matière de gestion des déchets. Il a présenté les prochains ateliers (prévus pour septembre 2026), les mises à jour des projets de recommandations et les efforts visant à renforcer la prévention, la détection et le signalement de la falsification de médicaments dans toute l'Europe ;

7.2 Coopération avec le Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO)

- **prendre note** des informations fournies par Mme Liene KOZLOVSKA, représentante de l'unité antidopage (T-DO), sur ses travaux et les possibilités de coopération avec le Comité MEDICRIME. Elle a également annoncé la tenue prochaine, le 27 mai 2026 à Paris, de la Conférence internationale sur *la limitation de la disponibilité des substances dopantes en Europe : une responsabilité partagée* ;

7.3 Efforts et réalisations nationaux dans la lutte contre les produits médicaux falsifiés - Türkiye

- **remercier** M. Burak CIHAN ÜRKMEZ, expert commercial au ministère du Commerce, et M. Kürşat ÇİLEK, colonel de gendarmerie et chef de service, pour leurs présentations sur les efforts et les réalisations de la Türkiye dans la lutte contre les produits médicaux falsifiés, qui ont mis en évidence le cadre juridique solide de la Türkiye, ses stratégies de mise en œuvre, les principales saisies effectuées et les défis actuels tels que les ventes en ligne, les vulnérabilités aux frontières et la nécessité de renforcer les capacités techniques et la coopération ;

7.4 Panorama des forces de l'ordre et des acteurs judiciaires - France

- **remercier** Mme Annaïck LE GOFF, première vice-présidente chargée de l'instruction, et M. Aissam AIMEUR, assistant spécialisé pharmacien, Pôle santé publique de Marseille, pour leur présentation exhaustive sur les structures judiciaires et d'application de la loi en France. Leur intervention a détaillé l'organisation et les mandats régionaux des juridictions spécialisées en matière de santé publique et d'environnement créées à Paris et à Marseille en 2002, les procédures de renvoi correspondantes et l'utilisation potentielle de techniques d'enquête spéciales pour les infractions les plus graves impliquant des produits de santé ;
- **remercier** LCL Laurent DOUREL, adjoint au chef de la Division de stratégie et opérations, Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN), pour sa présentation sur le rôle et les activités du CESAN (Bureau central spécialisé des atteintes à l'environnement et à la santé publique de la Gendarmerie nationale) dans la lutte contre la criminalité pharmaceutique, y compris les tendances actuelles en matière de trafic de produits médicaux ;
- suivant l'exemple de l'Espagne, de la France et de la Türkiye, **d'inviter** les États Parties à fournir au Secrétariat une liste complète des membres de leur Plateforme nationale afin de permettre une collaboration harmonieuse entre eux et d'activer tout le potentiel de la plateforme ;

7.5 Présentation d'activités pertinentes menées par les organisations gouvernementales internationales et d'autres observateurs

- **Remercier :**
 - M. Zdeněk POLANSKÝ, représentant d'EUROPOL, pour sa présentation sur l'opération SHIELD, qui a détaillé les efforts coordonnés d'EUROPOL contre les médicaments contrefaits et détournés, en soulignant les arrestations importantes, les saisies de produits et l'importance de la collaboration transfrontalière pour lutter contre la criminalité pharmaceutique en constante évolution ;
 - Mme Xie GUIQIU, représentante d'INTERPOL, pour sa présentation sur la réponse d'INTERPOL aux produits pharmaceutiques illicites, qui a mis l'accent sur la dimension internationale de la criminalité pharmaceutique et sur les opérations mondiales d'INTERPOL telles que l'opération Pangea visant à lutter contre le commerce en ligne et transfrontalier de médicaments contrefaits ;
 - Mme Sophie ROBERT, représentante de Fight the Fakes Alliance, pour sa présentation sur les objectifs, les actions et les événements de Fight the Fakes Alliance, qui a souligné leur approche multipartite visant à sensibiliser, à plaider en faveur d'un changement de politique et à collaborer à l'échelle mondiale pour lutter contre les médicaments de qualité inférieure et falsifiés par le biais de campagnes, d'actions éducatives et d'un engagement actif auprès des organisations internationales ;
 - Mme Pernelle BOURDILLON-ESTÈVE, représentante de l'OMS, pour sa présentation sur les travaux de l'OMS dans la lutte contre les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés, qui a mis en avant la stratégie mondiale de l'OMS en matière de prévention, de détection et de réponse, notamment les systèmes de surveillance tels que le GSMS, le renforcement des capacités et la collaboration internationale pour protéger la santé publique ;

- M. Mike ISLES, représentant d'ASOP EU, pour sa présentation sur les activités de l'organisation, qui a mis en avant des initiatives visant à rendre les achats de médicaments en ligne plus sûrs, notamment des campagnes de sensibilisation, des domaines pharmaceutiques vérifiés et des outils de surveillance numérique ;
- de **prendre note** du message écrit adressé au CdP par M. Quentin DUTEUIL, représentant de l'OPALS, et **de charger** le Secrétariat de le transmettre aux États Parties;

7.6 Produits « frontières »

- **remercier** Mme Lynda SCAMMELL pour les informations fournies sur la situation au Royaume-Uni concernant les produits « frontières » et pour avoir souligné le rôle et l'attention que la Convention MEDICRIME devrait accorder à ce sujet ;
- de **prendre note** qu'un réseau sur ce sujet fonctionne sous l'égide du Comité européen sur les produits et les soins pharmaceutiques (CD-P-PH) et qu'une présentation visant à introduire ses travaux pourrait être envisagée lors d'une prochaine session ;

7.7 Innovation : outil portable pour détecter les médicaments non conformes et falsifiés

- de **prendre note** et **de saluer** la présentation de l'Université de Brighton (Royaume-Uni), où le professeur Bhavik PATEL et le Dr Ricoveer SHERGILL développent un outil portable pour détecter les médicaments de qualité inférieure et falsifiés ;
- **d'échanger** avec eux sur la manière d'intégrer cette perspective universitaire dans les délibérations du CdP et de les remercier pour leur initiative innovante ;

8. Vote

8.1. Statut d'observateur auprès du comité MEDICRIME

- **prendre note** des informations fournies par le Président concernant les discussions en cours au sein du Bureau en vue de préparer un document informel sur le rôle et les contributions des observateurs au Comité MEDICRIME. Ce travail vise à clarifier la manière dont les observateurs peuvent contribuer au mieux, y compris les obligations potentielles en matière de rapports, et à examiner leur niveau actuel de soutien au Comité ;
- de **prendre note** de la présentation de Mme Jolanta BILINSKA, directrice fondatrice de l'Association mondiale des patients, *World Patients Alliance* (ci-après dénommée « WPA »), au nom de la WPA, concernant sa demande de statut d'observateur au sein du CdP ;
- **prendre note** de la présentation de M. Matisse JUBB, coordinateur du soutien opérationnel, au nom de l'Organisation européenne de vérification des médicaments (ci-après dénommée « EMVO ») concernant sa demande de statut d'observateur au sein du CdP ;
- à la suite d'un vote favorable, **d'accorder** le statut d'observateur à la WPA et à l'EMVO ;

8.2. Rapporteur·e pour l'égalité de genre

- **d'élire** Mme Salimata DAGNOKO (Côte d'Ivoire) au poste de nouvelle rapporteure pour l'égalité de genre (GER);

8.3. Proposition d'amendement de l'article 22 du règlement intérieur

- **prendre note** de la mise à jour du Secrétariat sur l'état des contributions financières des États Parties ;
- afin d'améliorer le suivi interne par les représentants du CdP, **charger** le Secrétariat d'envoyer aux pays tiers la correspondance relative aux contributions financières (y compris les lettres du Département des finances précédemment envoyées aux ambassades à Paris) directement aux points focaux nationaux désignés ;
- de **voter** en faveur de la modification de l'article 22 du règlement intérieur du CdP, étant entendu que cette modification entrera en vigueur le 1er janvier 2027 ;

9. Points d'information

9.1 Événements

- **prendre note** que l'AIDF invitera le Secrétaire exécutif de la Convention MEDICRIME à promouvoir la Convention MEDICRIME lors de son 3^{ème} congrès qui se tiendra en Tunisie à la mi-octobre 2026 ;

9.2 Informations sur le site web

- **se féliciter** du développement significatif et convivial du site web MEDICRIME, que les membres ont salué pour sa conception intuitive, en particulier en ce qui concerne la procédure de suivi, le calendrier des activités et les sections d'actualités;
- de **prendre note** de la création prévue d'un espace sécurisé et réservé aux États Parties et aux membres du Bureau afin de faciliter le partage de documents, y compris pendant les réunions plénières, et de charger le Secrétariat de procéder à sa mise en œuvre ;
- **remercier** le Secrétariat pour tous ces efforts ;

9.3 Adhésion de nouveaux pays

- **prendre note** et **saluer** la récente ratification de la Convention MEDICRIME par l'Assemblée nationale du Tchad le 26 novembre 2025, et reconnaître que le Bureau des traités du Conseil de l'Europe attend la réception de l'instrument officiel de ratification pour procéder à la reconnaissance du Tchad en tant qu'État partie à part entière ;
- **d'encourager** les pays signataires à achever leurs processus nationaux et à adhérer officiellement à la Convention sans délai ;

9.4 Promotion de la Convention MEDICRIME

- **prendre note** que les données et les résultats du cours de formation en ligne HELP sur la criminalité pharmaceutique et la Convention MEDICRIME seront présentés et discutés lors de la prochaine réunion plénière ;

10. Questions diverses

- **prendre note** des informations fournies par le Secrétariat concernant les règles de

remboursement des frais de voyage, et en particulier de l'obligation pour tout représentant d'un État Partie souhaitant obtenir le remboursement de ses frais de voyage d'obtenir l'accord préalable du Secrétariat ;

11. Dates de la prochaine réunion plénière

- **prendre note** des dates et lieux des prochaines réunions plénières, qui se tiendront sur trois jours au lieu de deux :
 - du 28 au 30 avril 2026 à Chisinau, République de Moldova (11e réunion plénière)
 - 23-25 septembre 2026 à Strasbourg, France (12e réunion plénière).

*
* *

➤ Annexe I – Liste des participants	Voir ci-dessous
➤ Annexe II – Ordre du jour de la réunion	Ordre du jour
➤ Annexe III – Tour de table – Présentation des parties	Voir ci-dessous

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

1. STATE PARTIES TO THE MEDICRIME CONVENTION – MEMBERS / ETATS PARTIES A LA CONVENTION MÉDICRIME- MEMBRES

ARMENIA / ARMÉNIE

Mr Mkrtich SHAKARYAN, Head, Inspection Department, The Scientific Centre of Drug and Medical, Technology Expertise, Ministry of Health

BELGIUM / BELGIQUE

Ms Anja EBRAERT, Inspector, Division Distribution of the FAMHP Federal Agency for Medicines and Health Products

BENIN / BÉNIN

Dr Yossounon CHABI, Directeur Général, Agence béninoise du Médicament et des autres produits de santé

Mr Marius Janvier DOSSOU-YOVO, Chef de la cellule juridique, Agence béninoise du Médicament et des autres produits de santé (Apologised, *Excusé*)

Ms Nathalie MIGAN, Présidente du Conseil de Surveillance du sous-secteur pharmaceutique au Bénin

Ms Nelly NOUTAIS, Assistante du Directeur Général (Apologised, *Excusée*)

Mr Jean-Pierre WANGBE, Chef de la cellule juridique, Ministère de la Santé, Président du Conseil d'administration de l'ABMed

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Vice - Chair / Vice - Présidente

Ms Verica Trbic, Expert adviser, Directorate for Coordination of Police Bodies of Bosnia and Herzegovina NCB INTERPOL

BURKINA FASO / BURKINA FASO

Ms Kotim YAMÉOGO, Magistrat, Conseiller Technique du ministre de la Santé du Burkina Faso

Dr Innocent Armel SAWADO GO WINDWAOGA, Pharmacist specialising in pharmaceutical regulation, head of legal affairs unit at the National Agency for Pharmaceutical Regulation

CROATIA / CROATIE

Dr Rajka TRUBAN ŽULJ, Deputy Head for Operations, Mpharm Croatian Agency for Medicinal Products and Medical Devices (HALMED)

CYPRUS / CHYPRE

Mr Efraim OLYMPIOS, Police officer

Ms Theodora PAPAMICHAEL, General Laboratory of the Ministry of Health of Cyprus (Apologised, *Excusée*)

FRANCE / FRANCE

M. Aissam AIMEUR, Assistant spécialisé pharmacien, Pôle santé Publique de Marseille (online, *en ligne*)

LCL Laurent DOUREL, Adjoint au chef de la Division de Stratégie et Opérations (DSO), Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN) (online, *en ligne*)

Ms Annaick LE GOFF, Première vice-présidente chargée de l'instruction

Chair / Président

Mr Christian TOURNIÉ, Conseiller pour les Affaires Européennes et Internationales, Commandement pour l'Environnement et la Santé (CESAN), Direction Générale de la Gendarmerie Nationale

GUINEA / GUINÉE

Dr Aly BADARA CAMARA, Armed Forces forensic doctor, Expert approved at the Court of Appeal of Conakry, Inspector General of Health And Public Hygiene (Apologised, *Excusé*)

Dr Thierno BAH, Director General of the Itinerant Institute for Integrated Training and Prevention against Drugs and Other Addictive Behaviors (IIFPIDCA), (Apologised, *Excusé*)

HUNGARY / HONGRIE

Dr Ivan AKOS BUJDOS, Deputy State Secretariat for Criminal Law Codification, Ministry of Justice

IVORY COAST / COTE D'IVOIRE

Dr Assane COULIBALY, Directeur Général, Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP), (Apologised, *Excusé*)

Dr Salimata DAGNOKO, Pharmacien, Cheffe du Service Surveillance marche et lutte contre PMQIF, AIRP

Mr Ismaël SANOGO, Responsable du Service Affaires Règlementaires et du Contentieux, AIRP

REPUBLIC OF MOLDOVA/ RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr Constantin NEDELEA, Deputy Director General of the Medicines and Medical Devices Agency (MMDA) (online, *en ligne*)

MORROCCO / MAROC

Mr Mohammed AZZOUZI, Direction de la Police Judiciaire, Direction Générale de la Sûreté Nationale

Mr Younes ESCAYD, Chef d'unité des crimes régies par des textes particuliers, ministère public marocaine

NIGER / NIGER

Dr Barira DAN NOUHOU, Director General, Niger Pharmaceutical Regulatory Agency (ANRP) (Apologised, *Excusé*)

PORTUGAL / PORTUGAL

Mr Afonso SALES, Criminal Investigation Coordinator, Criminal Police (UNCC), (Apologised, *Excusé*)

SLOVENIA / SLOVENIE

Ms Doroteja NOVAK-GOSARIČ Secretary, Directorate for Health Care Other Health Activities Division, M.Pharm Republic Of Slovenia, Ministry Of Health, (Apologised, *Excusée*)

SPAIN / ESPAGNE

Mr Pedro ALBERTO ÁLVAREZ, Head of Unit of the Madrid Regional Area, Customs Surveillance Service

Mr Juan Pablo ARMENTEROS GENEROSO, General Commissariat of Judicial Police, Co-operation Division

Mr Juan José CASTRO GARCÍA, Chief Inspector, National Police, Head of the Consumption, Environment and Doping Section (Apologised, *Excusé*)

Mr Carlos David GEA MÉNDEZ, Head of International Relations and Cooperation, A.E. Spanish Anti-Doping

Commission in Sport (online, *en ligne*)

Mr Miguel Ángel MARCOS SÁNCHEZ, Brigadier, Guardia Civil (Apologised, *Excusé*)

Ms Frieda SAN JOSE Magistrate Advisor to Advisor to the Cabinet of the Secretary of State to Justice, Ministry of Justice

SWITZERLAND / SUISSE

Ms Judith S. VONEY, Head of Penal Division Swiss Agency for Therapeutic Products (SWISSMEDIC)

Dr Richard EHMANN, Investigator-in-charge Penal Division (Apologised, *Excusé*)

TÜRKİYE / TÜRKİYE

Mr Cenk BURAK ALTAY, Head of Department, Ministry of Trade

Mr Burak CIHAN ÜRKMEZ, Trade Expert, Ministry of Trade

Mr Kürşat ÇİLEK, Colonel Gendarmerie, Branch Chief

UKRAINE / UKRAINE

Ms Iryna FEDENKO, Head of International Cooperation and Communication Division, State Service of Ukraine on Medicines, and Drugs Control

2. SIGNATORY STATES TO THE MEDICRIME CONVENTION / ETATS SIGNATAIRES A LA CONVENTION MÉDICRIME

CHAD / TCHAD

Dr Ayoub Moussa ABDERAMAN, Directeur général de la pharmacie du Médicament et des laboratoires du Tchad

Mr Michel AMARO, Directeur des relations institutionnelles mobilisé par le gouvernement tchadien

Mr Gilbert Léon GLESS, Consul honoraire du Tchad à Strasbourg

Azzedine Moussa MAHAMAT SALEH, Chargé de Mission au Consulat du Tchad à Strasbourg

Prof. Choua OUCHEMI, Conseiller Santé à la Présidence du Tchad

CHILE / CHILI

Ms Lorena REBOLLEDO LATORRE, Deputy Director of the Organized Crime and Drugs Specialized Unit (online, *en ligne*)

REPUBLIC OF THE CONGO / REPUBLIQUE DU CONGO

Ms Amélia Flore Régine DZIA LEPFOUNDZOU, Conseillère au Service Médico-Social, Ambassade de la République du Congo en France

ISRAEL / ISRAEL

Dr Ronny BERKOVITZ, Head of enforcement and inspections Ministry of Health

ITALY / ITALIE

Mr. Salvatore PRIMAVERA, Marshal, Carabinieri Unit, Italian Regulatory Agency for medicines (online, *en ligne*)

Mr. Federico RUZZI, Marshal, Carabinieri Unit, Italian Regulatory Agency for medicines (online, *en ligne*)

LUXEMBOURG / LUXEMBOURG

M. Olivier MOES, Pharmacien-inspecteur, Division de la pharmacie et des médicaments, Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, Direction de la santé

SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Dominik CESNEK, Expert, Head of Handling of Medicines and Medical Devices Unit, Pharmacy Divisions, Ministry of Health of the Slovak Republic (online, *en ligne*)

Mr. Marian JASZBERENYI, Senior Officer Specialist, National Drug Enforcement Unit, Police Force of Slovak Republic

Ms Zuzana JAVORSKÁ SAXOVÁ, expert, Ministry of Justice of the Slovak Republic (online, *en ligne*)

Ms Martina HROMÁDKOVÁ, Director, Pharmacy Division, Pharmacy and Drug Policy Department (online, *en ligne*)

Ms Gabriela ŠVECOVÁ CVEKOVÁ, Head of Handling of Medicines and Medical Devices Unit, Pharmacy Division (Apologised, *Excusée*)

Ms Ivana PANKUCHOVÁ, Head of Drug Registration Department (Apologised, *Excusée*)

TUNISIA / TUNISIE

Ms Maryem BETTOUMIA, Tunisian Ministry of Health

Ms Safa CHERNI, Assistante de Projets, Bureau du Conseil de l'Europe à Tunis

3. OTHER COUNTRIES / AUTRES PAYS

BURUNDI / BURUNDI

M. Jean Bosco HITIMANA, Avocat auprès des Cours et Tribunaux du Burundi, Ancien Ministre de la Décentralisation et Réforme Institutionnelle (Apologised, *Excusé*)

CAMEROUN / CAMEROUN

M. Guy Parfait AYE NGONG, Chef Service de la Formation et des Stages du ministère de la justice (Apologised, *Excusé*)

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Ms Johana STEJSKALOVA, Enforcement Inspector, State Institute for Drug Control (Apologised, *Excusée*)

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Răzvan-Gabriel APRODU, First Secretary, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Romania (Apologised, *Excusé*)

SENEGAL / SENEGAL

M. Ibrahima BA, fonctionnaire du Ministère de l'intégration Africaine et des Affaires étrangères du Sénégal (Apologised, *Excusé*)

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Ms Lynda SCAMMELL, Head of Borderline Products, Healthcare Quality and Access, MHRA

EGYPT / EGYPT

Ms Asma ABDEL JALIL ABDEL DAEM, Counselor, President of Appeal and Director of the International cooperation Department

Mr Karim Ibrahim Ahmed EL-SAYED TARKHAN, Attorney General of the Judicial Inspection

Mr Amr Mohamed Anwar EL-DESOUKI, Chief Prosecutor at the Technical Secretariat for Judicial Inspection

4. OBSERVERS TO THE MEDICRIME CONVENTION / OBSERVATEURS A LA CONVENTION MÉDICRIME

AIDF

Ms Paule ONOVIET, Attaché douanier à l'ambassade du Gabon à Bruxelles

Mr Crépin NAMDENGANANA, Inspecteur des douanes, RCA

Mr Rodrigue BOUBOU KAMDEM, expert OMD contrefaçon et piratage, Cameroun

ASOP

Mr Mike ISLES, Director Alliance for Safe Online Pharmacy EU (online, *en ligne*)

EMVO

Mr. Matisse JUBB, Operations Support Coordinator

Mr Kai MJAANES, General Manager

EUROPOL

Mr Zdeněk POLANSKÝ, Specialist in the Counterfeiting Team, Analysis Project Copy (online, *en ligne*)

Mr Gianluca SABATINO, Counterfeiting Team Senior Specialist, Head of Analysis Project Copy (Apologised, *Excusé*)

FEDEFARMA

Ms Carmen DA SILVA, Cluster Director (Apologised, *Excusé*)

Mr Eduardo VALVERDE, Illegal activities coordinator (Apologised, *Excusé*)

Mr Fernando VIZQUERRA, Cluster Director (Apologised, *Excusé*)

Fight the Fakes Alliance

Ms Sophie ROBERT, Focal Point, Secretariat of Fight the Fakes Alliance (online, *en ligne*)

INTERPOL

Ms Xie GUIQIU, Operations Coordinator, Criminal Networks, Public Health and Pharmaceutical Crime

OPALS

Dr Quentin DUTEIL, Pharmacien (Apologised, *Excusé*)

PSI

Mr Niall MCCARTHY, Regional Director EMEA, Pharmaceutical Security Institute (Apologised, *Excusé*)

LEEM

Ms Caroline ALLHEILY, Responsable des Affaires internationales, Direction des Affaires publiques – Direction de l'Engagement (online, *en ligne*)

Ms Nina GASQUET, Alternante Juridique (online, *en ligne*)

Mr Cédric OTSE-MAWANDZA, Conseiller en affaires internationales, zone Afrique (online, *en ligne*)

Ms Lucie TUDES, Chargée d'Affaires internationales (online, *en ligne*)

WOAH

Dr Andrés GARCIA CAMPOS, Project manager for the Antimicrobial Resistance & Veterinary Products Department, World Organisation for Animal Health (online, *en ligne*)

World Health Organization

Ms Pernelle BOURDILLON-ESTÈVE, Technical Officer, Data governance and analyses, Market Surveillance and Control team (online, *en ligne*)

Mr Naseem HUDROGE, Analyst, Incident Management and Response, Market Surveillance and Control team (Apologised, *Excusé*)

Mr Rutendo KUWANA, Team Lead, Market Surveillance and Control team, (Apologised, *Excusé*)

World Patients Alliance

Ms Jolanta BILINSKA, Founding Director of WPA (online, *en ligne*)

5. EXPERTS / INTERVENANTS

Independent experts / Experts indépendants

Mr Hugo BONAR, Independent Expert

Mr José Maria ESTEBAN, Independent expert (Apologised, *Excusé*)

Mr Mark JACKSON, Independent expert

Mr Fernando MIRO, Independent expert (online, *en ligne*)

Mr Bhavik Anil PATEL, Professor of Clinical and Bioanalytical Chemistry (online, *en ligne*)

Ms Tatiana SALEM, Consultant

Mr Ricoveer SHERGILL, School of Applied Sciences & Centre for Lifelong Health, University of Brighton, UK

Mr Sigitas SIRIUKAITIS, Independent expert (Apologised, *Excusé*)

Dr Asier URRUELA MORA, Professor of Criminal Law, University of Zaragoza, Spain

6. COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

DGI - HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / **DGI - DROITS HUMAINS ET ÉTAT DE DROIT**

Directorate of Social Rights, Health and Environment/ *Direction des droits sociaux, de la santé et de l'environnement*

Mr. Rafael BENITEZ, Director of Social Rights, Health and Environment / *Directeur des Droits Sociaux, Santé*

et Environnement

Ms Laurence LWOFF, Head of Health Division / *Cheffe de la Division Santé* (online, *en ligne*)

Dr iur. Oscar ALARCÓN-JIMÉNEZ **Executive Secretary to the Committee of the Parties of MEDICRIME Convention / Secrétaire Exécutif du Comité des Parties de la Convention MEDICRIME**

Ms Rachel VAN DER BEEK, Junior Programme Manager (online, *en ligne*)

Ms Emma JEANNOEL, Assistant Administrative / *Assistante Administrative*

Ms Léa KREMER, Trainee / *Stagiaire*

Directorate of Security, Integrity and Rule of Law / Direction de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit

The Monitoring group of the Anti-Doping Convention (T-DO)

Ms Liene KOZLOVSKA, Senior Programme Manager, Anti-Doping Unit, Sport Division

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Mr Dan ALDRIDGE, Représentant, Député, Labour, House of Commons, Royaume-Uni

EUROPEAN DIRECTORATE FOR THE QUALITY OF MEDICINES & HEALTHCARE (EDQM) / DIRECTION EUROPEENNE DE LA QUALITE DU MEDICAMENT & SOINS DE SANTE (DEQM)

Mr Gwenael CIREFICE, Head of the Pharmaceutical and Consumer Care Section

Ms Ines DU PLESSIS, Program Manager, Committee of Experts on Falsified Medical Products, CD-P-PH/CMED (Apologised, *Excusée*)

Mr François-Xavier LERY, Co-ordination and Scientific Support

Mr Chris McGUIRE, Chair of the Committee of Experts on Minimising Public Health Risks Posed by Falsification of Medical Products and Similar Crimes, CD-P- PH/CMED

Ms Marta MIQUEL, European Directorate for the Quality of Medicines and HealthCare, Market Surveillance (Apologised, *Excusée*)

Ms Silvia RAVERA, Secretary to the CD-P-PH Committee

Interpreters / Interprètes

Ms Barbara GRUT

Ms Corinne McGEORGE

Ms Amanda LARIVIERE

ANNEXE III**TOUR DE TABLE – PRÉSENTATIONS DES PARTIES****1. RÉPONSES REÇUES DES PARTIES (à la suite de la 10e séance plénière du CdP)**

	COUNTRIES / PAYS	TOUR DE TABLE WRITTEN CONTRIBUTIONS / TOUR DE TABLE CONTRIBUTIONS ECRITES
1	ALBANIA / ALBANIE	
2	ARMENIA / ARMÉNIE	
3	BELARUS/ BÉLARUS	
4	BELGIUM / BELGIQUE	
5	BENIN / BÉNIN	
6	BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE HERZÉGOVINE	
7	BURKINA FASO / BURKINA FASO	12/12/2025
8	CROATIA / CROATIE	09/12/2025
9	CYPRUS / CHYPRE	
10	FRANCE / FRANCE	
11	GUINEA / GUINÉE	
12	HUNGARY / HONGRIE	09/12/2025
13	IVORY COAST / CÔTE D'IVOIRE	09/12/2025
14	REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	
15	MOROCCO / MAROC	10/12/2025
16	NIGER / NIGER	
17	PORTUGAL / PORTUGAL	
18	RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE	
19	SLOVENIA / SLOVÉNIE	
20	SPAIN / ESPAGNE	
21	SWITZERLAND / SUISSE	10/12/2025
22	TÜRKIYE / TÜRKIYE	
23	UKRAINE / UKRAINE	

ALBANIA / ALBANIE	Absent
ARMENIA / ARMÉNIE	Contribution reçue le :
BELARUS / BIÉLORUSSIE	Non présente
BELGIUM / BELGIQUE	Contribution reçue le
BENIN / BÉNIN	Contribution reçue le
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE	Contribution reçue le
BURKINA FASO / BURKINA FASO	Contribution reçue le 12/12/2025
Les principales mesures législatives ou autres prises en application de la Convention Medicrime pour lutter contre la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique dans notre pays sont : - Au titre des structures de lutte contre la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique, on peut citer : • l'Agence Nationale de la Régulation Pharmaceutique dont le rôle principal est de réguler le secteur pharmaceutique au Burkina et de contribuer à la lutte contre la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique. • La Coordination nationale de lutte contre la fraude, dont le rôle est de lutter contre la fraude, y compris dans le domaine pharmaceutique. • La Coordination nationale de lutte contre la drogue qui contribue également à cette lutte. • Les pôles spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée auprès des tribunaux de grande instance de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Les tribunaux contribuent à la lutte contre la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique par les poursuites (parquet) et le jugement des personnes impliquées dans ces types d'infractions. - Au titre des mesures législatives de répression de la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique. On peut citer : - le code pénal en 2018, - le code des drogues, - la loi portant régime général des importations et des exportations, - le code des douanes. - le code de la santé publique Il faut signaler également le projet de loi portant prévention et répression des infractions en matière de trafic de faux médicaments et autres produits médicaux.	
CROATIA / CROATIE	Contribution reçue le 09/12/2025
Le ministère de la Santé a adopté en juillet dernier l'ordonnance relative aux conditions	

de vente à distance de médicaments par Internet. Bien que la vente à distance de médicaments sans ordonnance ait été prévue dans la loi de 2013 sur les médicaments, il était nécessaire de prescrire en outre les conditions d'ouverture et de fonctionnement des pharmacies en ligne par le biais d'une réglementation appropriée.

La nouvelle loi sur les médicaments vétérinaires et les dispositifs médicaux vétérinaires est actuellement en phase de correction finale avant d'être soumise à l'approbation du gouvernement.

Cette nouvelle loi, outre la définition d'un médicament vétérinaire contrefait, définit le point de contact unique pour les médicaments vétérinaires contrefaits et les obligations des grossistes, des titulaires d'autorisations de mise sur le marché et des vétérinaires de signaler au point de contact, l'Institut vétérinaire croate, tout médicament vétérinaire contrefait.

La loi comprend également un chapitre sur les dispositifs médicaux vétérinaires et définit dans ce chapitre l'obligation de notifier le point de contact en cas de dispositif médical contrefait.

CYPRUS / CHYPRE	Contribution reçue le

FRANCE / FRANCE	Contribution reçue le

GUINEA / GUINÉE	Absente

HUNGARY / HONGRIE	Contribution reçue le 09/12/2025
1. Le prochain défi législatif et pratique important en ce qui concerne la Convention Medicrime sera la mise en place du réseau 24/7. Cela nécessitera les efforts de multiples parties prenantes, notamment le ministère de la Justice, le ministère de l'Intérieur, les services répressifs et les praticiens du droit. 2. En ce qui concerne le deuxième cycle de suivi de la Convention Medicrime, la deuxième phase du questionnaire est en cours de finalisation ; elle sera envoyée au Secrétariat dès qu'elle sera prête.	

IVORY COAST / CÔTE D'IVOIRE	Contribution reçue le 09/12/2025
Au cours du tour de table, la Côte d'Ivoire a eu l'occasion de présenter la situation actuelle quant aux activités relatives à la lutte contre les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés (PMQIF). Vous trouverez ci-dessous comme convenu le point écrit de l'intervention de la côte d'Ivoire : - Situation actuelle : La Côte d'Ivoire dispose de plusieurs textes juridiques lui permettant d'encadrer le secteur pharmaceutique, notamment la loi n°2017-543 du 03 août 2017 relative à la régulation du secteur pharmaceutique. Cette loi qui met en place l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP), contient des dispositions pour la répression du trafic des PMQIF. La Côte d'Ivoire a ratifié la Convention MEDICRIME en 2023 (juillet 2023). Suite à la ratification de ladite Convention, la Côte d'Ivoire a bénéficié de l'appui technique du Conseil de l'Europe pour la rédaction d'un texte spécifique à la convention MEDICRIME ce qui permettra au pays de renforcer la répression du trafic des PMQIF et	

de ses infractions assimilées, et ce processus a abouti à la rédaction d'un avant-projet de loi spécifique à la Convention MEDICRIME en attente d'adoption par le pays.

Dans le cadre de la lutte, l'AI RP a mis en place et anime un groupe multisectoriel (Police, Gendarmerie, Douanes, Justice, société civile, acteurs pharmaceutiques) pour renforcer la collaboration nationale entre les différentes parties prenantes.

Proposition de recommandation :

Au titre de la coopération, la Côte d'Ivoire sollicite une visite du bureau du comité des parties afin d'organiser une visite sur son territoire.

L'objectif principal de cette mission est de **promouvoir la Convention MEDICRIME** auprès des **ministères stratégiques** (Santé, Justice, Affaires étrangères, etc.)

Cette visite sera également l'occasion de souligner le **rôle décisif des décideurs** dans la lutte contre les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés (PMQIF), de **catalyser l'adoption** de l'avant-projet de loi MEDICRIME, et de **faciliter concrètement** la mise en œuvre des activités de lutte contre ces produits.

REPUBLIC OF MOLDOVA /
REPUBLICA DE MOLDOVA

Contribution reçue le

MOROCCO / MAROC

Contribution reçue le 10/12/2025

Mesdames et Messieurs,

Conscients de la gravité du phénomène de la contrefaçon et de la vente illicite de produits pharmaceutiques, qui menace non seulement les économies nationales mais aussi la santé publique, le Royaume du Maroc, à travers ses différents départements et institutions compétentes, s'engage pleinement dans la lutte contre ce fléau. Cette mobilisation se décline en deux axes majeurs : le renforcement du cadre réglementaire et des mécanismes de contrôle, et l'intensification des actions répressives pour arrêter et traduire en justice les auteurs des infractions connexes.

Premièrement, sur le plan réglementaire, il convient de souligner que le Ministère de la Santé Marocain a publié, le 3 octobre 2025, une circulaire destinée à rappeler à tous les acteurs du secteur pharmaceutique l'impérieuse nécessité de respecter les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Cette circulaire insiste notamment sur :

- Le respect strict du circuit légal de vente et de distribution des médicaments et produits de santé ;
- L'assurance d'une traçabilité complète, de la fabrication à la dispensation, avec mention obligatoire du numéro de lot et de la date de péremption ;
- L'interdiction de la remise d'échantillons gratuits contenant des substances psychotropes ou stupéfiants ;
- Le strict respect des exigences législatives relatives aux substances vénéneuses ;
- L'interdiction de vendre des médicaments à des entités non autorisées, y compris certaines associations, cabinets médicaux ou groupements de cliniques ; et
- L'interdiction formelle du colportage pharmaceutique, ainsi que de la vente via Internet, les réseaux sociaux ou tout autre moyen non autorisé.

Deuxièmement, sur le volet répressif, les services de sécurité marocains déploient des efforts majeurs pour lutter efficacement contre ce phénomène et protéger la santé publique. De même, les services de police marocains collaborent étroitement, via le canal du Bureau Central National (BCN Rabat), avec le Secrétariat Général d'Interpol et

participent à des opérations internationales. À titre d'exemple, entre le 16 décembre 2024 et le 16 mai 2025, ils ont pris part à la 17^{ème} édition de l'opération « PANGAEA », organisée par l'OIPC-Interpol en partenariat avec l'Organisation Mondiale des Douanes, et visant la lutte contre la vente illicite des produits pharmaceutiques en ligne. Les investigations cybernétiques et sur le terrain menées, durant la période considérée, ont permis l'identification et l'arrestation de plusieurs individus s'adonnant à cette activité illicite, avec la saisie de quantités conséquentes de produits pharmaceutiques, dont notamment des produits de soins et compléments alimentaires, des stimulants sexuels, ainsi que des inflammatoires et produits abortifs.

Enfin, je tiens à rappeler que le Royaume du Maroc restera toujours déterminé à poursuivre sa collaboration avec ses partenaires internationaux, notamment le Conseil de l'Europe, afin de lutter efficacement contre ce phénomène et de garantir la sécurité sanitaire de ses citoyens.

NIGER / <i>NIGER</i>	Absent

PORTUGAL / <i>PORTUGAL</i>	Absent

RUSSIAN FEDERATION / <i>FÉDÉRATION DE RUSSIE</i>	Non présent

SLOVENIA / <i>SLOVÉNIE</i>	Absente

SPAIN / <i>ESPAGNE</i>	Contribution reçue le

SWITZERLAND / <i>SUISSE</i>	Contribution reçue le 10/12/2025
Au nom de la Suisse Swissmedic Agence suisse des produits thérapeutiques Division pénale Hallerstrasse 7, 3012 Berne - Suisse <u>Tout d'abord</u>, un bref résumé des développements législatifs en matière de législation sur les produits thérapeutiques : Après plusieurs révisions précédentes de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT), le Parlement et le Conseil fédéral ont une nouvelle fois estimé nécessaire de réviser • dans les domaines de la sécurité des médicaments pour les patients, de la • de la prescription électronique via les ordonnances électroniques et • sécurité des médicaments en pédiatrie. Les médicaments de thérapie innovante (abrégés ATMP) sont désormais également réglementés de manière plus appropriée et plus claire dans la TPA. Le développement des ATMP est en pleine expansion dans le monde entier, tout comme leur importance dans la pratique médicale. Enfin, dans le domaine des médicaments vétérinaires, l'équivalence avec la nouvelle législation européenne sur les médicaments vétérinaires doit être atteinte dans la mesure du possible	

- afin d'éviter les barrières commerciales,
- empêcher le développement de la résistance aux antibiotiques et
- garantir l'accès au marché des médicaments de thérapie innovante en médecine vétérinaire.

Le message relatif au projet de révision de la LThP a été soumis au Parlement suisse début septembre 2025. La date du débat parlementaire à ce sujet n'est pas encore connue.

Du point de vue du droit pénal, il est important de noter que la révision transfère les produits de transplantation et les dispositions pénales associées de la loi sur la transplantation à la loi sur les produits thérapeutiques. Comme cet ajout aurait rendu les dispositions pénales existantes complexes, Swissmedic a profité de l'occasion pour restructurer ces dispositions pénales afin de les rendre plus claires pour ceux qui appliquent la loi.

Deuxièmement, voici un bref aperçu de certaines mesures prises en Suisse au cours de l'année dernière dans le cadre de la lutte contre la criminalité médicale :

1. En collaboration avec les services d'inspection, Swissmedic a mené une action ciblée sur les grossistes agréés qui commercent avec des fournisseurs de pays non membres de l'UE. Avec cette campagne ciblée, Swissmedic a réagi à d'anciens cas de médicaments falsifiés en renforçant les contrôles. Les résultats ont été [publiés en mars 2025](#). Aucun nouveau cas de commerce de médicaments falsifiés n'a été détecté, mais quelques lacunes dans les systèmes de contrôle des entreprises ont été mises au jour.
2. Après plusieurs observations de médicaments amaigrissants « GLP-1 » importés illégalement, l'OMCL a analysé les produits et le contrôle du marché a enquêté sur les offres. Trois tendances ont été identifiées comme particulièrement nocives, et un avertissement contre les produits amaigrissants « GLP-1 » falsifiés et trompeurs a été [publié fin août 2025](#), ce qui a donné lieu à une bonne couverture médiatique.
3. Du point de vue du droit pénal, il convient également de mentionner le récent succès de Swissmedic devant le Tribunal fédéral, où Swissmedic a gagné un recours contre une décision du Tribunal cantonal de Zurich. L'objet du litige était la question de la distinction entre la loi sur les stupéfiants (LStup) et la loi sur les produits thérapeutiques (LPT) dans le domaine des substances thérapeutiques contenant des stupéfiants. Selon les dispositions légales applicables, la LPT s'applique en cas d'utilisation thérapeutique, à moins que la LStup n'impose des réglementations tout aussi strictes ou plus strictes pour un domaine spécifique (par exemple, l'importation).

Alors que Swissmedic estimait qu'il fallait adopter une approche abstraite pour répondre à cette question, le Tribunal cantonal de Zurich considérait qu'une approche concrète était appropriée. Le Tribunal fédéral a entièrement suivi la position de Swissmedic.

Troisièmement, quelques mises à jour concernant le rôle actif de Swissmedic dans le domaine de la formation en matière de législation sur les produits thérapeutiques :

Swissmedic organise des événements d'information sur des thèmes d'actualité, en particulier sur les développements importants dans la réglementation des produits thérapeutiques, à l'intention des représentants de nos parties prenantes. Il s'agit par exemple de tables rondes, de sessions de formation, d'ateliers, de symposiums ou de

conférences. L'accent est mis principalement sur la fourniture efficace d'informations et la communication avec les différentes parties prenantes sur le thème des produits thérapeutiques, dans le but de simplifier la compréhension mutuelle et l'échange d'informations. Swissmedic propose également des formations pratiques aux autorités nationales de réglementation (ANR) des pays à faible et moyen revenu, dans le but de renforcer leurs capacités et leur et de les aider à remplir leur mandat de manière plus efficace et efficiente. En 2025, nous avons notamment organisé les événements suivants :

- Atelier sur l'hémovigilance destiné aux experts en la matière, couvrant les types de rapports, les bases juridiques et la mise en œuvre pratique de l'hémovigilance en Suisse
- Symposium « Train the Trainer » sur les essais cliniques, offrant un aperçu des dernières mises à jour réglementaires relatives aux essais cliniques ainsi qu'aux inspections GCP
- Formation GMP de plusieurs jours pour les inspecteurs, axée sur la fabrication et le contrôle des produits biologiques, avec des participants issus d'autorités réglementaires internationales, des inspections régionales suisses des médicaments et Swissmedic

En outre, nos collaborateurs font régulièrement des présentations lors d'événements organisés par d'autres organisations sur demande, par exemple dans le cadre de programmes de formation et de formation continue, au sein d'associations ou avec des autorités partenaires. Dans ce contexte, Swissmedic joue également un rôle important dans les programmes de formation de la Société centrale européenne pour les affaires réglementaires (MEGRA), contribuant ainsi à la formation et à l'éducation des personnes travaillant dans l'industrie pharmaceutique ou le secteur des services dans des domaines réglementés tels que l'autorisation de mise sur le marché, la recherche clinique, l'expertise technique et l'assurance qualité, la pharmacovigilance ou la publicité, ainsi que des employés des autorités. Au 19 novembre, 134 présentations et participations à des tables rondes par nos experts de l'Agence suisse des produits thérapeutiques ont été enregistrées pour 2025.

Enfin, Swissmedic a organisé ^{le 9} septembre 2025 la réunion annuelle Swiss Medicrime Meeting, qui a rassemblé toutes les autorités réglementaires cantonales et fédérales, les forces de l'ordre, les procureurs, les douanes et les services de sécurité aux frontières, dans le but de renforcer la collaboration entre les différentes autorités appliquant des législations différentes dans la lutte contre les produits thérapeutiques illégaux, conformément à l'esprit de la Convention Medicrime.

TÜRKIYE / TÜRKIYE	Contribution reçue le

UKRAINE / UKRAINE	Contribution reçue le